

# Code de conduite

## Club de natation Les Espadons



### Objectif visé

La mission du Club de natation Les Espadons est d'offrir un programme d'entraînement et de compétition en natation qui permet de développer l'excellence tant au niveau sportif qu'organisationnel. Les décisions et actions y sont prises de manière à valoriser la participation et de contribuer au mieux-être de la population de Tracadie et des régions avoisinantes.

Le Club de natation Les Espadons a le devoir d'offrir un environnement où tous les individus sont traités avec respect et équité. Et, le présent **code de conduite** souhaite fournir un énoncé clair des attentes mutuelles procurant l'encadrement nécessaire pour créer et maintenir un tel climat.

### Mise en application du code

Le Code de conduite ci-après sera mis en application à compter de septembre 2015 et sera suivi par tous les nageurs, parents et entraîneurs. Les nageurs seront à ce titre assujettis à ce code sous la supervision de l'entraîneur-chef qui appliquera les mesures disciplinaires prévues le cas échéant.

Le présent code de conduite donne le droit au Club de prendre des mesures disciplinaires envers l'athlète, le parent ou l'entraîneur qui ne respectent pas le présent code que ce soit au bord de la piscine ou en dehors de celle-ci (vestiaires, événements sociaux d'équipe, messagerie texte, Facebook, etc.) si les actions commises ont un effet sur un athlète, parent ou entraîneur ou qu'elles ont des conséquences négatives sur la sécurité, le bien-être, l'image et les valeurs du Club.

### Mesures disciplinaires

Toute mesure disciplinaire sera appliquée selon l'autorité du Club et sera guidée par les attentes énumérées selon le Code de conduite. Chaque cas d'infraction au Code est unique. Ainsi, l'âge, la gravité de l'infraction, les besoins de l'athlète guideront les mesures disciplinaires à être appliquées afin que celles-ci soient constructives et équitables. Des exemples **d'infractions mineures et majeures** sont décrites dans le **CODE d'ÉTHIQUE en Annexe A**. Comme Club, toute mesure disciplinaire se veut une occasion pour l'athlète d'apprendre de ses erreurs et l'entraîneur-chef pourra donc permettre à l'athlète de se « racheter » par un geste réparateur.

Toute expulsion d'un membre ou athlète impliquera, selon la gravité du geste, une consultation entre le Conseil d'administration et l'entraîneur-chef et sera l'aboutissement d'un long processus basé sur des rencontres avec l'entraîneur, le parent et l'athlète, les rapports écrits, les avertissements, les périodes probatoires, etc.

### Description des procédures

Les étapes de la procédure disciplinaire sont décrites dans le document de la **POLITIQUE DE DISCIPLINE**. Et ceux de la procédure du harcèlement sont décrits dans le document de la **POLITIQUE À L'ENCONTRE DU HARCÈLEMENT**.

Pour documenter un incident, veuillez-vous référer au document **COMPTE RENDU D'INCIDENT** et en faire part au Conseil d'administration qui fera suite.

# 1 - Code de conduite de l'athlète

---

1.1 - En tant qu'athlète, j'accepte que le but de la natation soit d'atteindre mon plein potentiel et je suis toujours prêt à fournir mon effort maximal, tant en entraînement qu'en compétition. J'arrive à l'entraînement prêt et disposé à apprendre et à travailler dans ce sens avec une attitude positive et je respecte les consignes durant l'entraînement.

1.2 - Je démontre mon respect, mon appui et ma reconnaissance envers les entraîneurs, les coéquipiers, l'adversaire, les officiels et le Club. J'encourage mes coéquipiers et je les traite comme j'aimerais être traité. Je m'engage à encourager un climat qui ne tolère aucune violence physique et psychologique, aucun abus de langage ou d'autorité de la part de ou envers les entraîneurs, les nageurs, les parents et les officiels. Je fais preuve de discipline et d'esprit d'équipe autant lors de mes réussites que de mes échecs.

1.3 - Je respecte les critères d'engagement et les modalités du groupe dont je fais partie. De plus, je participe avec mes pairs à l'installation et au rangement du matériel de la piscine.

1.4 - Je respecte les directives et les décisions des officiels et de mes entraîneurs. Je travaille en étroite collaboration avec mon entraîneur et développe une relation de confiance et je l'avise en cas de douleur, de malaise ou de tout autre problème. Je refuse pour moi-même ni ne tolère chez mes coéquipiers l'usage d'alcool, de drogues, de médicaments ou de quelconques stimulants dans le but d'améliorer la performance.

1.5 - Je porte avec fierté les couleurs de mon club et mon comportement ne devra pas nuire à l'image et à la réputation du Club. Je m'abstiens de tout commentaire désobligeant à l'égard des autres athlètes et de leurs performances, des entraîneurs et des officiels et ce, autant sur le bord d'une piscine qu'à l'extérieur et sur les réseaux sociaux.

# 2 - Code de conduite du parent

---

2.1 - En tant que parent, j'accepte que les athlètes fassent du sport pour leur propre plaisir et non pour me divertir. Je ferai en sorte que mon enfant se sente toujours gagnant en le félicitant à travers des commentaires positifs pour avoir fait sa course dans les règles et pour avoir essayé de toutes ses forces à travers un effort soutenu.

2.2 - Je respecte le travail et les décisions de l'entraîneur qui s'investit pour les athlètes. Je comprends que les entraîneurs ont été formés pour aider mon enfant dans l'atteinte de son potentiel et je respecte les entraînements qu'ils proposent ainsi que leurs décisions. Je respecte également l'espace de travail des entraîneurs et j'accepte que les parents ne soient pas admis sur le bord de la piscine pendant les entraînements ou les compétitions. Si j'ai des questions sur les méthodes d'entraînements et les choix de l'entraîneur, j'en parle en privé au Conseil d'administration (CA) et si nécessaire formule une demande de rencontre avec l'entraîneur qui se fera en dehors des pratiques, et ce sans la présence des athlètes.

2.3 - Je m'engage à encourager un climat qui ne tolère aucune violence physique et psychologique, aucun abus de langage ou d'autorité de la part de ou envers les entraîneurs, les nageurs, les parents, les officiels et les membres du CA. Je m'abstiens de tout commentaire désobligeant à l'égard de mon enfant, des autres athlètes et de leurs performances, des entraîneurs et des autres bénévoles, et ce, autant sur le bord d'une piscine qu'à l'extérieur et sur les réseaux sociaux.

2.4 - Je respecte les modalités de fonctionnement établies pour le groupe de mon enfant (nombre d'entraînements, participation aux camps d'entraînement, compétitions, etc.); je respecte les horaires d'entraînement et de compétition et j'acquiesce les frais établis aux dates demandées. Je suis présent lors des réunions destinées aux parents avec les entraîneurs.

2.5 - Je reconnais que le Club de natation Les Espadons est un organisme sans but lucratif, et qu'il puise une importante part de ses revenus par l'organisation de compétitions. À cet effet, je m'engage à ce que moi ou un membre de ma famille participe à ces événements à titre bénévole et, à ce qu'au moins un membre de notre famille soit formé à titre d'officiel, car c'est grâce à la participation des parents que mon jeune peut s'accomplir dans la natation compétitive. Je m'engage aussi à participer aux campagnes de financement, sinon payer le plein montant minimum exigé par le club pour les collectes de fonds.

## 3 - Code de conduite de l'entraîneur

---

3.1 - En tant qu'entraîneur, je me dois d'être en tout temps un modèle pour mes athlètes tant au niveau technique et stratégique de la natation, qu'en ce qui concerne le comportement dans l'eau et hors de l'eau. Je suis conscient de la très grande influence que j'exerce sur mes nageurs et je reconnais que le bien-être de mes nageurs est l'élément principal lorsque je prends toute décision. Je dois encourager le succès, l'estime de soi et l'épanouissement de mes nageurs, peu importe leur niveau tant dans l'eau et hors de l'eau, et ce de concert avec les réalités académiques et physiques.

3.2 - Je m'assure que le nageur se développe harmonieusement et que ses choix correspondent à ses capacités et je me dois de traiter de manière équitable tous les participants dans le contexte des activités sportives, indépendamment de leur sexe, de leur race, de leur lieu d'origine, de leur potentiel sportif, de la couleur de la peau, de leur orientation sexuelle, de leur religion, de leur statut économique, de leur âge ou de toute autre condition.

3.3 - Je m'engage à établir un climat qui ne tolère aucune violence physique et psychologique, aucun abus de langage ou d'autorité de la part de ou envers mes nageurs, mes collègues, les parents et les officiels; en outre, je démontre un comportement qui reflète les valeurs du Club. Je m'abstiens de tout commentaire désobligeant à l'égard d'un athlète, d'un membre de sa famille, d'autres entraîneurs et des bénévoles, et ce, autant sur le bord d'une piscine qu'à l'extérieur et sur les réseaux sociaux.

3.4 - Je fais connaître dès le début les règles, les critères et les attentes qui permettent à tous mes nageurs une participation équitable lors des séances d'entraînement ou des compétitions. Je m'engage à communiquer et collaborer avec les membres de la famille dans des décisions appropriées relativement à la formation et au développement de l'athlète, et ce, dans l'intérêt de ce dernier. Je dois faire preuve de discrétion lors de conversations de nature privée sur les athlètes, les collègues et les autres participants.

3.5 - Je m'assure de fournir aux athlètes un environnement sécuritaire et créer une atmosphère agréable, positive et stimulante pour les athlètes. Je me perfectionne afin de maintenir mes connaissances à jour et ainsi fournir à mes nageurs un encadrement de grande qualité et remplir mes fonctions avec professionnalisme. Je m'engage à informer les athlètes des dangers à la consommation d'alcool, de drogues, de médicaments et de stimulants visant l'amélioration de performance.

# 4 -Signature d'engagement au Code de Conduite

---

Par la signature de ce document, je \_\_\_\_\_ (parent, nageur ou entraîneur)  
déclare adhérer au Club de natation Les Espadons, m'engage à respecter le règlement interne du club, à  
observer la discipline édictée par le club et à respecter autrui (nageurs, entraîneurs, dirigeants, etc....)

Signature du parent : \_\_\_\_\_

Signature du nageur : \_\_\_\_\_

Signature de l'entraîneur : \_\_\_\_\_

Signé à Tracadie, le \_\_\_\_\_

# ANNEXE A

## CODE D'ÉTHIQUE

### Club de Natation Les Espadons



Le Club de Natation Les Espadons s'engage à offrir un environnement dans lequel chacun est traité avec respect. De plus, Le Club de Natation Les Espadons souscrit au principe de chances égales pour tous et interdit les pratiques discriminatoires. Il est entendu que les adhérents doivent en tout temps se conduire conformément aux valeurs d'équité, d'intégrité, de transparence dans les communications et de respect mutuel qui sont l'apanage du Club de Natation les Espadons. Tout comportement irresponsable d'un adhérent peut causer un tort important au sport de la natation et à l'appui que l'ensemble des nageurs de différents niveaux ont tant travaillé à établir. Tout comportement enfreignant ces valeurs peut être passible de sanctions en vertu de la politique de discipline du Club de Natation Les Espadons.

En plus des dispositions ci-dessus, les comportements spécifiques suivants seront passibles de sanctions en vertu de la politique de discipline du Club de Natation Les Espadons :

1. Le défaut de se conformer aux règlements administratifs, aux règles et aux politiques du Club de Natation Les Espadons tels qu'adoptés et amendés de temps à autre;
2. L'abus verbal ou physique à l'endroit des adversaires, entraîneurs, officiels, spectateurs ou commanditaires;
3. Le manque de respect à l'endroit des officiels, membre du CA, y compris le recours aux paroles injurieuses et aux gestes obscènes ou offensants;
4. L'usage abusif des établissements ou des équipements;
5. Le défaut de se conformer aux conditions de participation à une compétition, y compris toute règle concernant l'habillement ou la publicité;
6. Le défaut de se prêter à des requêtes raisonnables d'entrevues demandées par les médias;
7. Toute autre conduite déraisonnable qui cause un tort à la réputation du sport de la natation, y compris mais sans s'y limiter à l'usage immodéré d'alcool, l'usage de drogues non prescrites et l'usage d'alcool par des mineurs.

#### **Exemples d'infractions mineures :**

- a. Un incident isolé de comportement ou commentaires irrespectueux, insultants, méprisants, racistes ou sexistes dirigés à l'endroit d'autrui, y compris mais sans s'y limiter envers ses pairs, adversaires, athlètes, entraîneurs, officiels, administrateurs, spectateurs et commanditaires;
- b. Une conduite anti-sportive comme un débordement de colère ou une dispute;
- c. Un incident isolé de retard ou d'absence à un événement ou une activité du Club de Natation Les Espadons pour laquelle la présence est attendue ou requise;
- d. Le non-respect des règlements régissant les manifestations de Natation NB, que ce soit au niveau local, provincial, national ou international.

**Exemples d'infractions graves :**

- a. Incidents fréquents de comportement ou commentaires irrespectueux, insultants, méprisants, racistes ou sexistes dirigés à l'endroit d'autrui, y compris mais sans s'y limiter envers ses pairs, adversaires, athlètes, entraîneurs, officiels, administrateurs, spectateurs et commanditaires;
- b. Incidents fréquents de conduite antisportive comme des débordements de colère ou des disputes;
- c. Incidents fréquents de retard ou d'absence à des événements ou activités du Club de Natation Les Espadons pour lesquelles la présence est attendue ou requise;
- d. Activités ou comportements qui nuisent à une compétition ou à la préparation d'un ou d'une autre athlète pour une compétition;
- e. Facéties, blagues ou autres comportements mettant en danger la sécurité d'autrui;
- f. Indifférence délibérée aux règlements régissant les manifestations de Natation NB, que ce soit au niveau local, provincial, national ou international;
- g. Usage abusif d'alcool, le qualificatif « abusif » signifiant une consommation telle que la faculté de parler, de marcher ou de conduire en est altérée, que le comportement soit perturbé ou que la capacité de fonctionner efficacement et en toute sécurité soit affectée;
- h. Toute consommation d'alcool par un mineur;
- i) L'utilisation de drogues illicites ou de narcotiques;
- ii) L'utilisation de techniques ou de drogues interdites visant à augmenter le rendement.